



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un rebond exceptionnel de la création d'entreprise en juin et juillet 2020 suite au déconfinement en France

Paris, mardi 8 septembre 2020 - Alors que le gouvernement vient de dévoiler son plan de relance, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce publie une étude exclusive de l'impact de la crise sur les entreprises, réalisée en association avec l'institut Xerfi I+C. Avec un nombre d'entreprises en difficulté qui reste bien inférieur aux niveaux de 2019, et un rebond inattendu des créations d'entreprises observé pendant l'été, la crise sanitaire n'a pas eu les effets négatifs annoncés sur le monde entrepreneurial dans la période.

Un vif redressement des créations d'entreprises

Les greffes des tribunaux de commerce ont enregistré un rebond exceptionnel de l'entrepreneuriat en juin et en juillet.

- Avec **82 887 immatriculations** au registre du commerce et des sociétés enregistrées sur les mois de juin et de juillet, le nombre de créations d'entreprises a progressé de plus de 10 % par rapport à la même période en 2019.
- Toutefois, le net recul de l'entrepreneuriat observé en mai aboutit à une **baisse de 5,5 %** du nombre d'entreprises créées sur l'ensemble trimestre mai-juin-juillet, comparativement aux données de 2019.

A l'inverse, le ralentissement des défaillances relevé au printemps se confirme : **6 037 ouvertures de procédures collectives** ont été enregistrées entre le 1er mai et le 31 juillet 2020, soit une baisse de 42,5 % à un an d'intervalle. Les aides mises en place par l'Etat ont continué de produire leurs effets positifs sur la trésorerie des entreprises, limitant fortement le nombre de procédures engagées. Toutefois, la fin du moratoire intervenue le 24 août laisse craindre une hausse significative du nombre d'ouvertures dans les mois à venir.

Le Sud et le Grand-Est toujours en difficulté

Après la chute drastique du nombre d'entreprises créées observée en mars et en avril, le déconfinement semble avoir relancé l'esprit d'entreprendre français. D'importantes disparités subsistent à l'échelle du territoire, liées notamment à la spécialisation de certaines régions dans des secteurs plus ou moins touchés par la crise, ou bien encore aux différences de dynamiques de reprise économique.

- Durement impactées en mars-avril, les régions Ile-de-France et Hauts-de-France se ressaisissent et parviennent à retrouver une dynamique entrepreneuriale équivalente à celle de 2019.
- A contrario, les régions Corse (-20,5 % d'immatriculations), Occitanie (-12,4 %), PACA (- 11,9 %) et Grand-Est (- 11,6 %) ont davantage de mal à rebondir.

Le transport boosté par la *foodtech*, l'hébergement et la restauration paralysés

Seul secteur à voir son nombre de créations d'entreprises augmenter sur la période, les activités de transport et d'entreposage bénéficient du dynamisme des acteurs de la *foodtech* (Uber Eats, Deliveroo, Just Eat). 10 % des entreprises créées entre mai et juillet relèvent en effet des activités de livraison de repas.

À l'inverse, le ralentissement de l'entrepreneuriat se confirme dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, qui ont vu leur nombre d'immatriculations chuter de 29 % sur la période.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce déclare : "*Cette nouvelle édition de notre étude permet de mesurer concrètement les conséquences de la crise sanitaire sur les dynamiques entrepreneuriales de notre pays. Si nous pouvons nous féliciter de l'efficacité des dispositifs de soutien mis en œuvre par l'État, les prochains mois seront cruciaux pour déterminer la santé réelle de notre tissu entrepreneurial. Pédagogie et prévention seront les clés pour limiter au maximum le nombre de défaillances !*".

Contact presse :

Chloé Luce | cluce@reputationsquad.com | 06 32 80 98 18

Sources et méthodologie : Réalisée par l'institut d'études économiques Xerfi | I+C à partir des informations statistiques brutes des bases de données des Greffes des tribunaux de commerce, cette étude présente les grandes tendances des créations et des défaillances d'entreprises, par région et par secteur, pour la période du 1er mai au 31 juillet 2020. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes au cours des années 2018 à 2020. Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin), la Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges) et les DROM. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi - I+C.

A propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Présidé par Maître Sophie Jonval, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du registre du commerce et des sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>